



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

STU N° 24.427

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2021, mis à jour le 31 mars 2022 et le 05 juin 2023 ; modifié et approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2024,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

FAIT A ROYAN, le 25 juin 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



MISE EN LIGNE LE 28-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240625-DSTU24-427-AI
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Commune de ROYAN
17 306

REGISTRE DES DOSSIERS – DIA
Décision de Renonciation à préemption

N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale Surface habitable	Objet de la vente
DIA17306 24 00192 17/6/2024	AH424	351 m ² 101,56 m ²	Lots n°10 à 15 : deux locaux professionnels, deux jardinets et deux caves
DIA17306 24 00193 17/6/2024	BI91, BI93	715 m ²	Terrain à bâtir
DIA17306 24 00194 17/6/2024	AL34	287 m ² 134 m ²	Habitation et Mobilier
DIA17306 24 00195 17/6/2024	AX334 (1/2 indivise)	611 m ²	Habitation (moitié indivise)
DIA17306 24 00196 18/6/2024	BH1398	516 m ² 200 m ²	Habitation
DIA17306 24 00197 18/6/2024	AR526, AR527	6 m ²	ECHANGE : Terrain
DIA17306 24 00198 18/6/2024	AR529	5 m ²	ECHANGE : Terrain
DIA17306 24 00199 18/6/2024	AR210	516 m ² 70 m ²	Habitation
DIA17306 24 00200 19/6/2024	BM752, BM754	404 m ²	Terrain à bâtir avec Servitude de passage
DIA17306 24 00201 19/6/2024	AS305	471 m ² 107 m ²	Habitation
DIA17306 24 00202 20/6/2024	AN481	347 m ² 100 m ²	Habitation